

# LA PASSERELLE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE  
N°146 - AUTOMNE 2025



La Celle Dunoise  
Une passerelle vers la nature



# SOMMAIRE

<b>3</b>	<b>EDITO</b>
<b>4</b>	<b>COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX</b>
<b>11</b>	<b>ÉTAT CIVIL</b>
<b>12</b>	<b>COMMISSION VOIRIE ET TRAVAUX.</b>
<b>14</b>	<b>LA CLOCHE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-ÈS-LIENS</b>
<b>15</b>	<b>VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2025</b>
<b>17</b>	<b>BILLET D'HUMEUR, BILLET D'HUMOUR</b>
<b>19</b>	<b>LA PAGE DES ÉCOLIERS</b>
<b>20</b>	<b>LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS</b>
<b>28</b>	<b>LES RENDEZ-VOUS DE L'AUTOMNE</b>

## **Mairie de la Celle Dunoise**

1, Route des Peintres  
23800 La Celle Dunoise

Tél : 05 55 89 10 77 - Fax : 05 55 89 20 29

Courriel : [mairie@lacedledunoise.fr](mailto:mairie@lacedledunoise.fr)

Site web : [www.lacedledunoise.fr](http://www.lacedledunoise.fr)

*La Passerelle* est ouverte à tous.

N'hésitez pas à déposer vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 5 décembre 2025.

### **Directeur de la publication**

Jacques-André Boquet

### **Responsable du comité de rédaction**

Jérôme Ducher

### **Membres**

Jacques-André Boquet, Françoise Demonja, Jérôme Ducher,  
Isabelle Évrard, Dominique Guinot

# EDITO

## La belle saison... Vraiment ?

Pas de pluie conséquente pendant plus de trois mois, des températures supérieures à 35° dès le 15 juin, une végétation en souffrance, asséchée et brûlée, idem pour la faune assoiffée et étouffée. L'été fut particulièrement éprouvant pour les organismes vivants. Si les vacanciers pouvaient se jeter dans la rivière pour se rafraîchir entre deux signatures, j'ai une pensée pour ceux qui, transpirant et ahanant, devaient accomplir leur labeur quotidien sous un soleil de plomb. Une pensée aussi pour les techniciens du service des eaux mis à rude épreuve, début août, pour éviter des ruptures, la consommation celloise dépassant les capacités de production par moment.

Faute de volonté réelle de lutter contre les gaz à effets de serre, quand ce n'est pas le déni des changements climatiques, il faudra demain faire face aux conflits d'usages pour une eau dont les ressources se raréfient. Il faudra accepter l'inflation des prix alimentaires liée à la baisse de la production agricole. Et faudra-t-il enfin comme en Espagne s'habituer à « trois mois d'hiver et neuf mois d'enfer » ? Alors l'été, encore la belle saison, vraiment ?

La rentrée scolaire s'est faite dans des locaux rénovés et accessible à tous. Le nombre d'enfants inscrit dans le regroupement pédagogique avec Saint Sulpice le Dunois, s'il ne pose pas de problème aujourd'hui, ne peut qu'inquiéter à terme.

La cloche de notre église est de retour, revenue prête à sonner à la volée sans retenue et en toute sécurité. C'est l'occasion pour moi de remercier tous ceux qui par leurs dons auprès de la fondation du patrimoine ont permis la remise en fonction de cette cloche.

Les travaux d'enfouissement des réseaux, rue des Pradelles et rue du Canard démarrent en ce début octobre et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année. Ces travaux occasionneront forcément des gênes à la circulation. Les aménagements pour sécuriser et ralentir la rue des Pradelles suivront et feront l'objet d'une réunion de concertation avec les riverains dont la date reste à définir.

Le bilan de la saison touristique est plutôt bon, boosté par la recherche de fraîcheur. La fréquentation estivale fut importante, notamment dans les campings, plus prisés que les gîtes ou bungalows. Faut-il y voir un recul du pouvoir d'achat ? On peut le craindre, cette tendance se retrouve partout en France. A propos des campings, j'ai bien réceptionné la pétition demandant la réouverture l'an prochain du camping des Sillons. Cette décision qui impacte le prochain mandat reviendra à la nouvelle équipe municipale. Mais je ne peux que rappeler que la commune n'a pas la totale propriété de l'ensemble du camping (biens de section), que le camping est en zone inondable, qu'il est impossible d'obtenir la moindre autorisation d'aménagement et difficile d'assurer la sécurité des campeurs. La décision de réouverture ou pas, l'an prochain, devra se faire sous la seule responsabilité du Maire.

Autre pétition à la Baignade cette fois, celle-ci réclame moins d'incivilités de la part des publics présents, pas de bruits, interdiction des animaux, etc... Je suis d'accord pour installer un affichage clair des règles du bien vivre ensemble à la Baignade. Serait-ce utile ? Pas sûr, l'interdiction de Baignade est clairement affichée et pourtant que de monde dans l'eau, mais peut-on empêcher les gens de se rafraîchir dans la rivière en période de canicule.

*Jacques-André Boquet*

# COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

*Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Isabelle Martini, Xavier Devaux, Françoise Demonja, Aurélia Fluteau, Arnela Salkanovic-Tessier, Isabelle Evrard.*

*Membres excusés : Monsieur Sylvain Mauchaussat a donné pouvoir à Monsieur Didier Lamoureux, Monsieur Nicolas Deuquet a donné pouvoir à Madame Isabelle Evrard.*

*Membres absents : Messieurs David Lamoureux et Rémi Durin*

*Secrétariat de séance : Arnela Salkanovic-Tessier.*

### **Informations du maire dans le cadre de ses délégations :**

*Arrêté de limitation de tonnage à 10 T route de Chambon.*

*Arrêté d'interdiction de baignade sur le site de la Baignade pour l'été 2025.*

*Arrêté interdiction de circulation sur le pont de Villejeux pour travaux.*

*Signature d'un devis Manutan de 1036.50€ (bureau accueil mairie).*

*Signature d'un devis Sarl Anderson de 1269.60€ (Panneaux routiers).*

*Signature d'un devis T. Pinaud de 2256.60€ (travaux à Bouéry).*

*Signature d'un devis T. Pinaud de 4435.20€ (Travaux route du Bois à Puymanteau).*

*Signature d'un devis T. Pinaud de 541.20€ (Travaux Le Chaugat).*

*Signature d'un devis Infralim de 4260.00€ (étude hydraulique du bassin versant du centre équestre).*

*Signature d'un devis de bornage Arpenterre de 968.40€ + 910.80€ au Cluzeau et de 538.80€ au Coureau.*

*Signature d'un devis CPIE de 560.00€ (sorties nature et interventions biodiversité).*

*Signature d'un devis Parbaud de 5060.00€ (travaux mairie-chaufferie).*

### **Adoption du compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2025 :**

*Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 avril 2025.*

### **ORDRE DU JOUR :**

Intervention du directeur de la Poste, présentation des agences postales communales.

Après intervention de Monsieur Rémy Chabrol, madame Isabelle Evrard fait remarquer que si la poste était ouverte le samedi matin, les gens qui travaillent pourraient la fréquenter. Monsieur Boquet précise que le conseil délibérera sur l'agence postale lors du prochain conseil municipal.

### **1) Internat rural - Bail de location d'un bâtiment Creusalis**

Intervention du Docteur Claude Landos, présentation du cabinet médical de la Celle Dunoise

Après avoir rappelé qu'il y a actuellement sur le territoire de la communauté de communes, un médecin à mi-temps à Dun le Palestel, 2 médecins à La Celle Dunoise et 1 médecin à Saint Sébastien en congé de maladie depuis plusieurs mois. Le Docteur Claude Landos dans ce contexte de désert médical présente la maison de santé de la Celle Dunoise, le travail de formation qui y est entrepris et souligne l'intérêt qu'il y aurait à loger des étudiants à proximité de celle-ci dans le cadre d'un « internat

rural ».

Après l'intervention du docteur Landos, monsieur le maire confirme au conseil municipal l'intérêt de loger des étudiants en médecine qui pourraient ensuite envisager de s'installer sur notre territoire. Il rajoute qu'à partir de novembre 2026 il pourrait être nécessaire de loger aussi des médecins juniors amenés à consulter sur le territoire ou d'autres étudiants des professions de santé, infirmiers ou kinésithérapeutes. Il souligne l'opportunité que représente la présence de l'ancienne MAFPAH à proximité du cabinet médical et informe le conseil municipal du soutien partiel de la comcom et du département à ce projet. Madame Arnela Salkanovic-Tessier demande si les aides de la Communauté de communes et du département seront versées directement à la commune, Monsieur Boquet lui répond que cela reste à négocier. Il précise les démarches entreprises auprès de Creusalis propriétaire du bâtiment et remercie le directeur de cet établissement de son accueil bienveillant. Après avoir exposé les avantages et les inconvénients du projet, après en avoir présenté les charges et les recettes, Monsieur le maire fait lecture du bail pressenti pour cette location et demande au conseil municipal de l'autoriser à le signer.

Un débat a lieu sur les risques financiers que la commune prend si les logements restent vides et donc sans loyer. Toutes les communes de la Communauté de communes du Pays Dunois ainsi que des communes limitrophes sont concernées par la pénurie de médecins, plusieurs conseillers proposent d'adresser un courrier aux maires et conseillers municipaux des communes concernées pour leur demander de se positionner et de soutenir ce projet. En effet, la plupart des habitants du territoire font appel à la maison de santé de La Celle Dunoise.

Après avoir entendu le Docteur Landos et après en avoir débattu le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le bail tel que rédigé avec Creusalis pour mettre en place un internat rural.

## **2) Convention de mise à disposition d'un mobil home au camping de la Baignade**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition le mobil-home « Kadett », situé sur le camping municipal, à l'Auberge des Pêcheurs représentée par Cathal Quigg afin de pouvoir loger du personnel saisonnier entre le 1 juillet et le 30 septembre 2025. Une convention est proposée au conseil afin de formaliser l'accord entre les 2 parties. Le loyer mensuel est de 100.00 € et les charges (eau, électricité) sont de 135.00 €.

Après lecture de la convention, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette convention entre la commune de La Celle Dunoise et l'auberge des Pêcheurs à compter du 1er juillet jusqu'au 30 septembre 2025 selon les conditions mentionnées ci-dessus et autorise Monsieur le maire à la signer.

## **3) Evolis 23 – Evolutions de la mission « voirie »**

Monsieur Didier Lamoureux, adjoint, rappelle les difficultés structurelles de la mission voirie d'Evolis 23, le résumé de l'audit mené à la demande du Comité Syndical et les propositions d'évolution qui ont été élaborées, intégrant les modifications suggérées lors de rencontres avec l'en-

semble des communes adhérentes. Après avoir présenté les différents scénarios, il souligne la nécessité de se prononcer sur le scénario préférentiel et indique que s'il ne s'agit pas d'une décision définitive, il s'agit néanmoins d'un choix qui engage moralement la commune.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de s'engager sur l'un des scénarios proposés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

1. Décide de rejeter le scénario « Statu quo amélioré » comme scénario d'évolution de la mission voirie d'Evolis 23.

2. Décide de retenir le scénario « Gestion syndicale standard » comme scénario d'évolution de la mission voirie d'Evolis 23 et se déclare prêt à s'y engager si c'est le scénario retenu majoritairement.

3. Décide de rejeter le scénario « arrêt de l'activité » comme scénario d'évolution de la mission voirie d'Evolis 23.

4. Ne souhaite pas demander le retrait du syndicat. Pour rappel le retrait impliquerait le paiement d'un droit de sortie fixé pour la commune à 19097.00 €.

#### **4) RPI : Mise en place du dispositif cantine à 1 € et proposition de tarifs**

Monsieur Jérôme Ducher explique au conseil municipal que suite à la délibération 2025-04-04 sur la mise en place de la cantine à 1 € prise le 24 avril dernier, le conseil municipal de Saint Sulpice le Dunois devait également valider dans le cadre du RPI les mêmes conditions. Cependant, le conseil municipal de Saint Sulpice le Dunois a rejeté cette délibération, car la tranche 1 avec le tarif proposé à 0 € ne lui convient pas. Le conseil municipal de Saint Sulpice propose de porter le tarif de la tranche 1 à 0.50€, les autres tarifs restant inchangés.

Après débat le conseil municipal adopte les tarifs suivants, équivalents à ceux souhaités par Saint Sulpice le Dunois :

	Quotients Familiaux	Tarifs cantine proposés	Aide de l'Etat
Tranche 1	0 – 650 €	0.50 €	3 €
Tranche 2	651 – 1000 €	1.00 €	3 €
Tranche 3	Supérieur à 1001 €	2.91 €	0 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal, approuve la tarification sociale de la restauration scolaire telle que présentée ci-dessus pour la durée de la convention avec l'Etat, autorise la mise en place de la tarification présentée ci-dessus, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **5) Demande de subvention « Le Portail de La Forge »**

Monsieur le maire fait lecture du courrier de l'association « le portail de la Forge » qui soutient les activités de la médiathèque de Saint Sulpice le Dunois. Il rappelle l'intérêt pour les élèves du RPI de cette médiathèque fréquentée par les enfants de la Celle Dunoise et propose de

verser une subvention équivalente à celle versée par la commune de Saint Sulpice, c'est à dire 200 €.

Le conseil municipal après débat accepte à l'unanimité de verser une subvention de 200 € à l'association le portail de la Forge.

### **6) *Recomposition du conseil communautaire.***

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté du Pays Dunois pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribués à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté. A défaut d'un tel accord, le préfet fixera selon la procédure légale de droit commun à 26 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT. Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale de droit commun. Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 32 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

<b>Communes</b>	<b>Nombre de sièges</b>
DUN LE PALESTEL	4
NAILLAT	2
SAINT SEBASTIEN	2
SAINT SULPICE LE DUNOIS	2
CHENIERS	2
LA CELLE DUNOISE	2
FRESSELINES	2
CROZANT	2
VILLARD	2
LAFAT	2
COLONDANNES	2
MAISON FEYNE	2
LE BOURG D'HEM	2
SAGNAT	1
LA CHAPELLE BALOUE	1
NOUZEROLLES	1
CHAMBON SAINTE CROIX	1
<b>Total des sièges répartis :</b>	<b>32</b>

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de du Pays Dunois. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, dans la perspective des élections municipales de fixer, à 32 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Dunois, réparti comme dans le tableau présenté ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **7) Candidature « Territoire Engagé pour la Nature »**

Le conseil municipal s'était déjà prononcé favorablement pour le renouvellement de la candidature communale à « Territoire Engagé pour la Nature », cependant la région Nouvelle Aquitaine souhaite une délibération formelle précisant les actions que la commune envisage de mettre en place. À la suite d'un contact le jour même avec l'Agence Régionale de la Biodiversité, Monsieur Dominique Guinot, adjoint à l'environnement, tient à apporter des précisions sur le cahier des charges et le dossier qui doit être rempli pour le renouvellement de TEN et dit que nous disposons d'un peu de temps. En effet les candidatures se sont ouvertes le 15 juin 2025 et vont se clôturer le 15 septembre 2025. Il fait état du bilan de la première période 2022-2025 réalisé en visioconférence le 2 avril 2025 avec l'ARB qui constate un résultat positif avec plus de 55% de réalisations des actions à l'origine du label obtenu par la commune de la Celle Dunoise. Ainsi le renouvellement est possible. Alors qu'il présente les nouveaux attendus de TEN aux conseillers et les conditions à

remplir pour déposer le dossier, Monsieur Xavier Devaux interrompt alors Monsieur Guinot lui demandant d'accélérer sa prise de parole. Monsieur Guinot demande à monsieur Devaux de ne pas l'interrompre et de le laisser terminer son exposé afin que les conseillers aient une parfaite connaissance du dossier. Monsieur Devaux reproche à monsieur Guinot de répéter toujours les mêmes choses et une certaine inaction dans le domaine de sa délégation (environnement) et lui demande de se taire. Le ton monte entre les deux conseillers. Monsieur Devaux tient des propos inappropriés et demande d'avoir des documents en amont afin de permettre aux conseillers de se préparer à la séance, puis il demande à Monsieur le Maire de se positionner. Compte tenu de l'impossibilité d'avoir un débat serein et d'une impréparation manifeste, Monsieur le Maire décide d'ajourner cette délibération et de la reporter au prochain conseil municipal. Monsieur Xavier Devaux quitte alors la séance à 22h15. Monsieur le maire demande à monsieur Guinot de préparer et d'adresser aux conseillers une proposition de délibération conforme au cahier des charges avec la liste des actions nécessaires au renouvellement de la candidature TEN qui seront définies dans le cadre du comité de pilotage qui doit se réunir prochainement.

## **DIVERS**

### ***Motion radiothérapie***

Depuis le 10 février dernier, le service de radiothérapie du Centre hospitalier de Guéret n'assure plus le traitement des patients atteints de cancer faute de personnels médicaux qualifiés. Les patients doivent se rendre à Limoges, Châteauroux ou encore Clermont-Ferrand les obligeant à subir des temps de trajet oscillant entre 2 et 3 heures. Ces déplacements génèrent non seulement une grande fatigue physique mais également beaucoup de stress puisqu'il s'agit de s'adapter à un nouvel établissement, une nouvelle équipe médicale, un nouveau médecin. Le 19 avril dernier, l'AMAC 23 interpellait la Direction Départementale de l'ARS sur cette situation. Cette dernière évoquait solliciter les acteurs concernés pour envisager une reprise d'activités à la mi-mai et en premier lieu, le CHRU de Limoges, titulaire de l'autorisation délivrée par l'ARS, qui se doit d'assurer les effectifs de médecins médicaux nécessaires à cette réouverture. Aujourd'hui, à la mi-juin, aucune nouvelle, aucune visibilité, ni assurance d'une réouverture prochaine.

Dans ce contexte, l'AMAC : Exige une rencontre dans les plus brefs délais avec les Directions respectives de l'ARS 23, du CHRU de Limoges et du CH de Guéret ; Demande au Ministre de la Santé et de l'accès aux soins, ainsi qu'aux instances régionales et départementales de l'ARS de remédier à cette situation intolérable en matière de prise en charge de la patientèle en rétablissant un accès à la radiothérapie de proximité conforme aux exigences de qualité et de sécurité ; Souligne que la France, dans bon nombre de textes juridiques fondateurs, affirme l'accès aux soins - intimement lié au droit à la vie - comme principe fondamental, que chaque creusois (e) peut légitimement revendiquer. Le conseil municipal solidaire de l'AMAC et des patients soutient à l'unanimité cette motion et demande la réouverture du service de radiothérapie de Guéret.

### ***Partenariat scène nationale d'Aubusson***

Monsieur Boquet rappelle le partenariat communal avec la Scène d'Aubusson. Dans ce cadre un spectacle sera joué fin février 2026 à la salle des loisirs, titré « L'art d'avoir toujours raison ou comment gagner une élection », spectacle humoristique évidemment à un mois des municipales 2026.

### ***Travaux***

Monsieur Didier Lamoureux informe que la préfecture n'a accordé à la commune aucune subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) que ce soit pour les travaux d'éclairage public rue des Pradelles ou pour les travaux de voirie Evolis. Cela implique de revoir les financements et retardera ces travaux.

Monsieur Didier Lamoureux signale que les travaux entrepris sur le pont de Villejeux sont achevés et que le pont est ouvert sans restriction, les déviations mises en place sont terminées. Madame Isabelle Martini fait remarquer que le trottoir qui a été aménagé est trop large et risque d'être heurté.

### ***Villes et villages fleuris***

Monsieur le Maire rappelle que le contrôle des villes et villages fleuris pour le maintien des deux fleurs aura lieu le 16 juillet prochain.

### ***Marché nocturne***

Organisé par la municipalité le marché nocturne se tient le dernier mercredi de juillet, un mail sera envoyé à chaque conseiller pour définir sa participation à la préparation de ce marché.

### ***Feu d'artifice***

Madame Françoise Demonja s'inquiète des conditions sèches et s'interroge sur la possibilité de tirer le feu d'artifice le 14 juillet. Monsieur Jacques-André Boquet confirme que les arrêtés de restriction de consommation d'eau et d'activités commencent à tomber. Sans pluie, la préfecture pourrait interdire le feu d'artifice.

### ***Parquet***

Madame Françoise Demonja s'étonne que le parquet installé à la Baignade soit encore en place après la fête de la musique. Monsieur Jacques André Boquet lui répond que d'autres manifestations sont prévues en juillet et qu'il sera démonté ensuite.

### ***Chorale***

Madame Arnela Salkanovic-Tessier fait savoir qu'une chorale de chants slaves souhaiterait chanter lors de la fête des lumières. Monsieur le Maire lui répond qu'elles veuillent bien contacter la mairie.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 22h45

*La secrétaire de séance, Arnela Salkanovic-Tessier  
Le maire, Jacques-André Boquet*

# ÉTAT CIVIL

## NOUS REGRETTONS LA DISPARITION DE

- M. PORCHER Roland, né le 05/07/1927, décédé le 21/06/2025 Lotissement des Rouches
- Le conseil municipal salue la mémoire de Gérard Rolinat, habitant les Granges, né le 08/04/1942, décédé le 08/08/2025, ancien conseiller municipal, et présente ses condoléances à toute sa famille

## NOUS FÉLICITONS

- Marine Thomas des Granges pour l'obtention l'été dernier du Master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation avec mention assez bien ainsi que pour sa réussite au concours du CAPES de lettres modernes. Bravo à elle ! Nous lui souhaitons une longue et belle carrière.

## INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DANS LE BOURG

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques de la rue des Pradelles, du Canard et du chemin de la Vallade commenceront début octobre. Le calendrier prévisionnel des travaux est prévu en quatre phases. Tout d'abord les travaux concerneront le haut de la rue des Pradelles qui devraient durer quatre semaines. La route sera barrée, mais bien sur les riverains pourront passer. Après les vacances scolaires et la Toussaint, c'est le bas de la rue des Pradelles qui sera en chantier pendant une quinzaine de jours. Cette période compliquera l'accès à la salle des loisirs et au Paradis de Pablo qui restera possible à pied, de même pour le cabinet médical qui sera accessible à pied et par la route du Canard en voiture. A partir de mi-novembre, les travaux se feront route du Canard, celle-ci sera barrée, la rue des Pradelles restant accessible. Enfin courant décembre c'est le chemin de la Vallade qui sera en travaux impactant surtout les riverains de celui-ci. Des déviations seront mises en place pendant toute la durée des travaux.

Une fois l'enfouissement achevé, il restera à réinstaller l'éclairage public, cette opération devrait se faire en début d'année 2026 et ne nécessitera pas de barrer les routes.

Enfin, au-delà de ces travaux des aménagements de sécurité sont envisagés rue des Pradelles, ceux-ci feront l'objet d'une réunion avec les riverains en temps voulu.

# COMMISSION VOIRIE ET TRAVAUX.

Le pont de Villejeux qui permet de franchir le ruisseau de Puymanteau est complètement remis en état.

Après un décaissement au dessus de la voûte , deux dalles béton ont été mises en place pour constituer le tablier.

Le trottoir de protection côté aval du pont a pour fonction :

- de déporter les circulations vers le centre du pont et ainsi répartir la charge,
- d'éviter que le parapet aval ne soit bousculé,
- d'évacuer les eaux pluviales.

Ces travaux d'un montant de 12 375 € TTC ont été réalisés par le service voirie d'Evolis 23.



*Préparation avant la pose de la dalle béton*



*Dalle béton et fer à béton avec croix de St André pour maintenir les parapets*



*Avant travaux*



*Après travaux*

Le pont de la Rongère, route du canard, a lui aussi bénéficié de travaux de rénovation afin de remédier à un début d'effondrement.

Ces travaux financés par le SIAEP de la Vallée de la Creuse (syndicat des eaux) ont été réalisés par l'entreprise BOUILLLOT sous l'autorité de l'Unité Territoriale Technique de La Souterraine, maître d'ouvrage pour la RD48a.

# Rénovation énergétique et restructuration école-mairie.

La première phase de travaux terminée, les élèves ont pris possession de leur nouvelle classe avec dorénavant des sanitaires intégrés qui leurs sont réservés. Il en est de même pour la garderie périscolaire.



*Nouvelle classe*



*Garderie périscolaire*



*Sanitaires école*

L'accès à la cantine a été transformé pour se conformer aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite). Les enfants empruntent en toute sécurité depuis la rentrée, une rampe puis une passerelle.

*Didier Lamoureux*



*Passerelle cantine*

# LA CLOCHE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-ÈS-LIENS

Le 22 septembre a vu la réinstallation de notre cloche en son clocher.

J'en suis heureux car elle fait partie de notre patrimoine culturel et, pour certains d'entre nous, du patrimoine religieux.

Cette cloche accompagne la vie des cellois depuis presque deux siècles, rythmant les moments heureux, naissances ou mariages, mais aussi les moments tristes les décès ou les malheurs sous la forme du tocsin.



*Avant*



*Après*

Rien n'aurait été possible sans l'engagement des donateurs et de la Fondation du Patrimoine. En effet, l'appel aux dons a mobilisé 53 donateurs et permis de récolter la somme de 8 175 € alors que l'objectif était de 8 000 €. Qu'ils en soient tous grandement remerciés. Merci aussi au département de la Creuse qui prend en charge une partie des coûts, la commune de la Celle Dunoise s'acquittant de vingt pour cent d'une

facture d'un montant de 14 643,00 € HT.

Il convient de remercier aussi l'entreprise Bodet qui a assuré toutes les opérations techniques de déplacements et de remise en état de la cloche, messieurs Yves Jouilleton, Rémi Durin et Francis Durand pour avoir prêté leur matériel et donné de leur temps lors du démontage et du remontage.

La société Bodet rappelle qu'une cloche sonnante à la volée exerce en moyenne 60 mouvements de balancement par minute entraînant à terme l'usure des points de frappe. D'autre part, la bélière de notre cloche, qui suspend le battant, présentait une oxydation et une usure importante. La section du métal de la bélière était très « amaigrie » et devenue fragile. Celle-ci risquait de se rompre menaçant ainsi la sécurité des usagers. L'entreprise a remplacé la bélière usée par une bélière neuve composée d'acier inoxydable, pérennisant et sécurisant l'emploi de la cloche.

Saluons le retour de notre cloche et souhaitons-lui de sonner à la volée de nombreuses années.

*Jacques-André Boquet*

## VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2025

C'est le mercredi 16 juillet que s'est présenté le jury des « Villes et villages fleuris » pour renouveler les deux fleurs accordées en 2021 à notre village. Après une petite présentation en mairie, le jury accompagné du



*Le jury, les élus, le personnel et les associations lors de la visite du 16 juillet*

Maire, de l'adjoint à l'environnement, du personnel technique et d'un représentant de l'association « Et au milieu coule la Creuse » a déambulé dans les rues du bourg sous une chaleur écrasante. La canicule, hélas, avait déjà grillé une bonne partie de nos massifs. Le jury, espérons-le, semblait compréhensif à ce sujet. La réponse sera donnée en novembre prochain. Nous sommes optimistes pour le maintien de nos deux fleurs.

# CAMPING DES SILLONS

Tout récemment, une pétition, portant sur le maintien de l'ouverture du camping des Sillons, a été transmise à M. le Maire.

Cette action, initiée par une campeuse et signée par des cellois et celloises, a été entendue et prise en considération.

Le Conseil municipal a été élu pour faire des choix dans l'intérêt général de notre commune, c'est pourquoi il est important de vous expliquer les raisons et les motivations qui nous ont poussés à avoir cette réflexion :

## • **Cadre juridique et légal du camping des Sillons :**

- o Le camping n'est pas situé sur un terrain communal mais sur un bien de section ce qui rend son exploitation légalement tendancieuse...

- o Les sanitaires, qui sont considérés comme un Établissement Recevant du Public (ERP), ne respectent pas les normes d'accessibilité depuis 2014 : absence de rampe d'accès, largeur des portes trop étroite, pas d'accessibilité de la douche et des WC, hauteur des éviers trop basse...

- o Aucune permission de travaux de remise aux normes ne peut être accordé car il est situé en zone inondable

## • **Cadre réglementaire et pouvoir du Maire :** le maintien ou la fermeture du camping relève de la compétence du Maire et non du Conseil municipal, c'est le maire qui décide par arrêté d'ouvrir le camping engageant ainsi sa responsabilité d'élu.

## • **Responsabilité morale :** l'épisode pluvieux de juin 2024 qui, en une nuit, a inondé le camping sans qu'il y ai eu d'alerte météo, aurait pu être catastrophique si celui-ci n'avait pas été miraculeusement vide ce jour-là. Et ces phénomènes météorologiques vont se multiplier, augmentant les risques d'accidents.

## • **Aspect financier :**

- o Lié aux crues à répétition : en 2024, le camping des Sillons a connu deux inondations dont le coût de remise en état s'est élevé à 3 500€ pour un an alors que le montant des recettes était de 3 000€.

- o L'ensemble des bornes électriques sont à changer : le coût estimé est de 1 500 €

Le souhait n'est pas de rendre les équipements touristiques rentables mais d'optimiser les coûts et de contrôler les dépenses à l'échelle de la commune. On peut s'inquiéter des événements climatiques qui se multiplient, en 2024, les désordres causés par les dérèglements climatiques ont coûté 40 000€ à la commune, qui ne bénéficie d'aucune subvention pour réparer ces dégâts.

A la lecture de cette pétition, on comprend que les habitants cellois souhaitent préserver cet espace comme un lieu de balade, de rencontre, de valorisation de cet espace pour sa biodiversité et sa tranquillité. La fermeture du camping permettrait d'imaginer des projets allant dans ce sens.

De plus la baisse de la fréquentation en 2023 et 2024 des équipements touristiques, nous questionne, c'est notre rôle d'investir en dégageant des priorités pour le bien-être de tous. C'est pourquoi, nous nous sommes interrogés, dans ce contexte, sur l'éventualité de privilégier le camping de la Baignade plutôt que celui des Sillons situé en zone inondable. Posséder deux campings dans une commune comme la nôtre est-il vraiment judicieux ?

Être élu(e), c'est faire des choix, celui d'ouvrirou non le camping des Sillons en 2026 sera la décision du prochain Maire.

# Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 536 habitants  
→ élection de 15 conseillers municipaux

## 2 listes A et B



### 1<sup>er</sup> TOUR

La liste A  
a la majorité absolue >  
elle obtient la majorité des  
sièges (prime majoritaire),  
soit **8 sièges**.



Les **7 sièges** restants  
sont répartis à la représentation  
proportionnelle à la plus forte  
moyenne **entre la  
liste A et la liste B**  
(si elle a obtenu plus de 5%  
des suffrages exprimés).

Sans  
majorité  
absolue

### 2<sup>nd</sup> TOUR

Mêmes règles  
de répartition  
que pour le 1<sup>er</sup> tour :  
prime majoritaire pour la  
liste arrivée en tête,  
représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2d tour,  
les listes doivent avoir obtenu  
**plus de 10% des suffrages  
exprimés au 1<sup>er</sup> tour**.

Les listes qui ont obtenu plus  
de 5% peuvent fusionner.

# BILLET D'HUMEUR, BILLET D'HUMOUR

## Un été haut en couleurs à la Celle Dunoise

Cet été, à la Celle Dunoise, l'été aura été chaud si certains pensaient se mettre au vert, loupé, car on était plutôt dans le rouge.

Mais il fallait faire attention aux réactions à chaud car parfois à trop se faire dorer la pilule, on en perdait la tête.

Moi, par exemple, en vacances, j'avais tout oublié, sauf, bien sûr, la date de fin de mes congés !

Heureusement, que l'on pouvait profiter des délices sucrés et glacés pour se rafraîchir. Cet été fut sportif pour les vacanciers, le temps était compté pour savourer sa glace au bord de l'eau avant que celle-ci ne fonde comme neige au soleil, de quoi être vert de rage à l'arrivée.

Les plus perturbés, c'étaient peut-être nos gosses, car la vue de cette glace perdue les faisaient rire jaunes ! De quoi être chocolat.

Pour ceux qui préféraient briser la glace, cette chaleur estivale, voire torride, a été également l'objet de discussions enflammées sur les bords de l'eau, entre les chiens qui urinent sur les serviettes et les toiles de tentes menacées d'expulsion, la vie n'a pas été toujours rose cet été sur les rivages de la Grande Creuse.

A croire que même à la Celle Dunoise, la vie n'est pas un long fleuve tranquille, mais, ne broyons pas du noir, l'animation ou l'agitation peuvent aussi avoir du bon et souffler ainsi un vent nouveau,

Rien n'est écrit noir sur blanc et les bonnes idées font avancer.

Tous les étés, on en entend des vertes et des pas mûres mais, quand arrive la rentrée des classes, la nostalgie nous prend vite.

Septembre est là, il faut vite se remettre dans les rangs, mais ce mois de rentrée sera peut-être plus chaud qu'il n'y paraît, notamment dans les rangs de l'Assemblée.

En effet, certains continueront toujours à souffler le chaud et le froid peu importe la saison,

Comme on dit, il faut battre le fer tant qu'il est chaud. Je propose, en cette période de remous gouvernementaux, une nouvelle mesure : 6 mois de vacances, deux fois dans l'année !

Mais pour ceux à qui cela foutrait une peur bleue, pas d'inquiétude :

*« Vacances en Creuse, vacances heureuses, vacances à la Celle Dunoise, toujours heureuses »*

Quant à moi je continuerai à être un peu fleur bleue et je vous dis à l'année prochaine sur les bords de l'eau, où personne ne doit montrer patte blanche dans cet espace de convivialité et de rires où tout le monde est le bienvenu.

Isabelle EVRARD

# LA PAGE DES ÉCOLIERS

Je suis allée à Toulouse pour le week-end, chez la copine de ma mère. Elle nous a fait visiter la place principale de Toulouse. Elle nous a fait manger des hamburgers, les plats étaient super bons. Ils ont une grande maison qui s'appelle « La Villa ». Puis, je suis allée en Espagne dans un camping 3 étoiles où il y avait une piscine. Nous sommes allés dans de nombreux endroits car ma mère adore se promener. Je suis allée voir le musée de Dali.

*Vanille*

Je suis allée dans les Alpes, en Savoie. J'ai fait de la randonnée et j'ai vu des marmottes. Je suis allée au restaurant du zèbre. J'ai mangé du reblochon, de la raclette de Savoie : c'était très bon. J'ai mangé une minuscule pizza margari-ta. On était dans un appartement tout petit dans une résidence qui s'appelait La Marmottane. On dormait dans des lits qui se pliaient, se déplaient et se repliaient. Il y avait une piscine où on s'est baigné. Voilà le résumé de mes vacances.

*Rose*

Je suis allé à la pêche à la carpe au lac de Lavaud-Gelade, on a pêché 38 carpes, à peu près 40 gardons et une petite brème. Ensuite, on est parti à La Rochelle et on a dormi dans un camping. Ensuite, nous sommes allés sur l'île de Ré puis sur l'île d'Oléron. On a fait du vélo, on est allé sur la plage. En Ardèche, je suis allée au restaurant pour fêter mon anniversaire avec Papi, Mamie, Tonton, Papa, Maman et Sidonie. Puis on est allé en Corrèze avec des amis de Papa pour jouer.

*Aaron et Zoé*

Harry Potter est le personnage principal de l'histoire : il a une cape invisible et vit chez son oncle et sa tante qui ne sont pas gentils avec lui. Hermione Granger est la meilleure amie de Harry Potter. Elle est très intelligente et très gentille. Albus Potter est le fils de Harry dans la pièce de théâtre dans le 8e tome de Harry Potter. Scorpio Malefoy est le fils de Drago Malefoy et le meilleur ami d'Albus.

*Sidonie, Indy et Sacha*

D'abord, je suis allée chez Mamie, je suis allée au baptême de ma cousine. J'ai fêté mon anniversaire à la salle des fêtes. Après mes cousins sont partis en vacances au bord de la Méditerranée. Puis je suis allée chez mon autre mamie.

*Manon*

L'an dernier, nous sommes partis à Paris en train. En arrivant, nous avons pique-niquer devant Notre Dame de Paris. Puis nous sommes allés au Louvre. Nous avons vu La Joconde et l'exposition sur l'Égypte. Nous avons dormi dans un bel hôtel, il y avait des lits simples et des lits superposés. Le soir, nous avons mangé du poulet avec des frites ou du riz. Le lendemain matin, nous avons pris le petit-déjeuner au self puis nous sommes montés au deuxième étage de la Tour Eiffel. L'après-midi, nous avons été invités au Sénat. C'est un super voyage.

*Ilyana et Marlone*

# LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

## LE COMITÉ DES FÊTES

La saison a démarré par le vide grenier traditionnel qui a eu lieu sur le site des Sillons. Toujours autant d'exposants, mais qui, cette année, ont dû plier le stand avant l'heure vu la météo qui n'a pas été extraordinaire.



Pas de fête au 14 juillet, le feu d'artifice a été annulé étant donné la sécheresse et il n'y avait pas assez d'inscrits au repas donc annulé également. Nous avons décidé de faire venir le DJ le soir du marché nocturne organisé par la mairie. Soyez rassuré, le feu d'artifice sera tiré le soir de la fête des lumières

si le temps le permet.

Nos prochaines dates : la foire aux livres le dimanche 16 novembre et le marché de Noël le week-end des 6 et 7 décembre.

Bonne rentrée à tous.

*La présidente, Françoise Demonja*

## TENNIS CLUB CELLOIS

### Chaleur sur le cours de tennis !!!

Le Tennis Club Cellois a organisé son 33e tournoi FFT

Par une chaleur caniculaire durant 10 jours, vingt messieurs et six équipes de double ont bataillé ferme. Le tennis club a exprimé sa reconnaissance pour leur courage, parfois à la limite du raisonnable, pendant toute la compétition.



Après une finale disputée devant un public moins nombreux, chaleur extrême oblige, un rafraîchissement a été offert pour le traditionnel verre de l'amitié.

Résultats :

Finale messieurs : Christophe Bouet (30) bat Djamil Dahalone (30) 6-4 6-2

Finale double : Kamil Khorsi et Hussein Sarhdaoui battent Jawed Khorsi et Jurgurta Khorsi 6-4 6-2

Bravo à tous et à l'année prochaine.

*Le président, Patrick Deuquet*

## LA GAULE CELLOISE

La gaule celloise a organisé son concours de pêche enfants par une météo agréable. Le niveau d'eau était correct malgré la sécheresse. Les jeunes pêcheurs très motivés, au nombre de 24, ont défilé dans le bourg jusqu'au lieu de pêche au son d'une compilation festive.

Une vingtaine de nos jeunes ont réussi à prendre plusieurs poissons : ablettes, vandoises, chevesnes, goujons, vairons. Il y a encore une belle variété de friture dans notre Creuse.

A l'issue du concours, chaque participant a reçu un lot, quant aux poissons, ils ont repris le cours de la rivière.

Nos jeunes pêcheurs se sont retrouvés à l'Auberge des pêcheurs pour déguster une glace offerte par Cathal, merci à lui.



Palmarès :

Ter : Mathis Simmonet - 2eme : Perle Deuquet - 3eme : Robin Coudert

Rendez-vous à l'année prochaine !

*Le président, Patrick Deuquet*

## LA CARTONNERIE

### Exposition de Juillet/Aout 2025



C'est près de 900 visiteurs qui ont pu découvrir l'œuvre remarquable jusqu'à quasi ignorée de Jean PALDACCI.

Cette exposition a permis de faire connaître le travail de cet artiste talentueux qui a aimé la Creuse et La Celle Dunoise.

Je remercie ses petits enfants de m'avoir donné accès à tous ses dessins.

Rendez-vous en 2026 pour un nouvel événement.

*Francis DURAND*

## ET AU MILIEU COULE LA CREUSE

L'exposition de photos sur la biodiversité locale : biotope, faune et flore, a été le moment fort de l'été pour notre association. Cette exposition présentait une centaine d'images superbes, intéressantes et scientifiquement documentées, prêtées par 25 photographes creusois. Ces photos avaient été sélectionnées avec l'aide



*La remise des prix lors de l'exposition*

de Jean-Pierre Lécrivain, vice président du CPIE et de Stéphane Vassel directeur du CPIE ; elles complétaient parfaitement les panneaux de l'exposition permanente « C'est quoi la biodiversité ? ». Environ 400 visiteurs ont apprécié le travail des photographes et ont laissé des appréciations élogieuses dans le livre d'or mis à leur disposition. Un vote pour les photos préférées était proposé,

beaucoup ont participé ; les 3 photographes gagnants ont reçu un cadeau le dimanche 17 août jour de la clôture de l'exposition.

Le 27 juin avait eut lieu la conférence de Jean-Pierre Lécrivain sur la faune sauvage de la Creuse ; elle a réuni environ 40 personnes qui ont pu échanger longuement avec le conférencier.

Le 23 juillet, une sortie nature en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels a permis à 23 participants de converser avec le berger, ses brebis et le chien Patou, lors de la période d'éco-pâturage sur la lande humide de Nambord.

Comme les autres années une location de canoës avait lieu à la plage en collaboration avec nos amis du Kayak-Club d'Aubusson que nous remercions.

Dans les évènements à venir cet automne rappelons la Gratiféria le 19 octobre, préparez vos cartons dès à présent.



*Le chien Patou et ses brebis*

*Le président, Michel Minaret*

# ASSOCIATION CELLOISE D'ENTRAIDE

## Exposition de peintures

Notre exposition de peintures s'est déroulée du 19 juillet au 3 août 2025, à la salle des Loisirs. Le vernissage a eu lieu le vendredi 18 juillet en présence de notre invitée d'honneur Mme Renée GENTIL, Marie-Françoise CLERGEAU, Jacques-André BOQUET. Le verre de l'amitié a été préparé par « Baguette et Tartelette » à Marsac, que nous remercions, ainsi que par les bénévoles de l'association.

Comme l'an dernier, nous avons eu plus de 500 visiteurs. Nous avons vendu 21 tableaux et 174 programmes.

Résultat du vote du public : M. Jean-Luc BOUCHAUD – son tableau « Cour de ferme » a obtenu 32 voix.

Tombola : Mme LARDY est la gagnante de notre tombola, elle a remporté le tableau offert par Mme GENTIL.

A noter pour l'année prochaine, l'exposition de peinture se tiendra du samedi 1er août au dimanche 16 août 2025.

Notre invité d'honneur sera M. Jean-Luc BOUCHAUD.

## Ateliers : reprise des activités

Les cours de gym ont repris le mercredi 10 septembre pour la gym douce et le jeudi 11 septembre pour le body zen. Ils sont toujours dispensés par Valérie (salle des Loisirs).

Tous les jeudis de 15h à 17 h30 atelier peinture (à notre local).

## A vos agendas

Notre traditionnelle vente solidaire se tiendra du 25 au 27 octobre inclus de 10 h à 18h (salle des Loisirs). Vous aurez l'occasion de retrouver à petits prix (sauf articles exceptionnels) de la vaisselle, des vêtements (enfants-femmes-hommes), des chaussures, du linge de maison, des jouets et bien d'autres choses.

Notre repas de Noël, ouvert à tous, aura lieu le dimanche 14 décembre à 12 h (avec animation - salle des Loisirs)

*La Présidente, Jeannine CARENTON*

# LES BOUTCHOUX DUNOIS

## Une nouvelle année remplie de projets et d'amitié pour les Boutchoux Dunois

L'année scolaire 2024-2025 s'est clôturée en beauté sous une chaleur caniculaire !

Cela n'a pas empêché les Boutchoux Dunois de participer à la fête des Écoles du RPI organisée à Saint Sulpice le Dunois.

Les enfants, les familles et l'équipe enseignante ont partagé un moment convivial et ont pu participer à des ateliers et des jeux.

Léa a proposé de superbes maquillages, Damien a chatouillé nos neurones avec des smart games pour petits et grands et Tim a révélé les esprits artistiques avec un atelier cyanotypes. Une après-midi bien remplie et agréable lors de laquelle les Boutchoux dunois ont remercié Madame Ghislaine Cerclay pour son investissement auprès des élèves du RPI. Nous lui souhaitons une bonne retraite !

Et après une belle pause estivale, les Boutchoux Dunois sont motivés pour développer de nouveaux projets avec les écoles du RPI avec sorties, activités pédagogiques...

La dynamique de l'association des parents d'élèves repose sur l'investissement de parents ou de proches des élèves du RPI. Comme chaque année certains enfants ont terminé leur scolarité à l'école pour aller au collège et d'autres la commencent, alors c'est l'occasion pour de nouveaux parents d'intégrer l'association.

N'hésitez pas à nous contacter pour participer à la vie de l'association Les Boutchoux Dunois !





Par ailleurs, lors de l'organisation de sorties sur le temps scolaire, il est nécessaire de mobiliser plusieurs accompagnateurs afin de garantir des conditions de sécurité suffisantes pour les enfants de maternelle et de primaire.

Il est parfois difficile de trouver suffisamment de parents disponibles sur le temps scolaire.



Alors les Boutchoux lancent un appel aux habitants de La Celle Dunoise qui souhaiteraient accompagner les sorties scolaires pour cette année 2025-2026, une ou plusieurs fois dans l'année. Les dates de sorties sont connues à l'avance.

Alors si vous êtes volontaires pour accompagner une sortie scolaire, contactez- nous !

*Ellie LESUR pour les Boutchoux Dunois  
06 22 61 55 75 - [lesboutchouxdunois@gmail.com](mailto:lesboutchouxdunois@gmail.com)*

## BAL EN CELLE

C'est la rentrée chez Bal en Celle !

L'association Bal en Celle fait sa rentrée et vous ouvre grand ses bras pour une nouvelle saison de danse et de contredanse anglaise, placée sous le signe de la convivialité et du plaisir partagé !

Séances : Chaque lundi de 18h00 à 20h00 et chaque Mercredi de 17h30 à 19h15 - Salle des loisirs – La Celle Dunoise rue des Pradelles

Que vous soyez débutant curieux, danseur occasionnel ou passionné, Bal en Celle vous accueille dans une ambiance simple, amicale et bienveillante. Ici, pas de compétition ni de pression : on apprend à danser ensemble, à son rythme, dans la bonne humeur et le respect de chacun.

La danse de salon, vous invite à explorer des danses en duo comme la valse, le tango ou encore le cha-cha. C'est l'occasion d'apprendre à se mouvoir avec fluidité, de développer l'écoute de l'autre et de savourer le plaisir de danser à deux, dans une atmosphère détendue et chaleureuse. Que vous veniez seul(e) ou accompagné(e), vous serez toujours les bienvenus !



### Association de Danse de Salon et Contredanse Anglaise



Débutant curieux, danseur occasionnel ou passionné,  
En solo ou en duo  
Apprentissage et pratique  
dans un esprit amical et convivial



**DANSE DE SALON :**  
Rock, Chacha, Bachata, Valse,  
Danses en Lignes, etc.

**CONTREDANSE :**  
Quadrette, Quadrille, Branle,  
Scottish, Polka, Valses, Etc.

Patrick au : 06 18 15 07 50 Ou Alain au : 06 07 94 41 51

Salle des Loisirs de la Celle dunoise 23 800 (Rue des Pradelles)

Lundi de 18h à 20h et Mercredi de 17h30 à 19h15

Bal En Celle

tout en développant coordination, mémoire et sens du rythme. Du madison aux chorégraphies plus modernes, ces danses sont idéales pour se dépenser en s'amusant, dans un esprit collectif et joyeux.

Venez essayer ! Les 2 premières séances sont ouvertes à tous, sans engagement. Laissez-vous tenter par l'expérience : vous pourriez bien y prendre goût !

Nos évènements : Stage de Yoga et Tango du 14 au 17 mai 2026 (Weekend de l'Ascension) et d'autres évènements dansants à venir !

*Pour tout renseignement ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à venir nous rencontrer sur nos horaires ou à nous contacter Patrick au : 06 18 15 07 50 ou Alain au : 06 07 94 41 51 ou sur notre page facebook Bal en Celle.*

Rejoignez-nous et entrez dans la danse !

# PARADIS DE PABLO

## Un bel été au Paradis de Pablo

L'été 2025 n'a pas été de tout repos au Paradis de Pablo, mais il a été bien rempli – et c'est comme ça qu'on l'aime !

Malgré la chaleur, les chevaux ont continué à travailler avec sérieux, parfois avec un petit air fatigué (comme nous tous), mais toujours avec une bonne dose de courage. Que ce soit en carrière, en balade ou en parcours ludique, ils n'ont pas chômé !



Côté travaux, **le portail d'entrée a eu droit à une petite cure de jouvence**, histoire d'accueillir tout le monde avec style. Un grand merci à **Charline family** (Laurent, Timeo, Louna et Anaïs) toujours prêts à retrousser leurs manches (et à manier les outils mieux que personne).

Nous avons aussi eu **le plaisir d'accueillir plusieurs centres de loisirs venus de toute la Creuse**. Entre découvertes, fous rires et premières rencontres avec les poneys, les enfants sont repartis avec des souvenirs plein la tête – et parfois un peu de foin dans les chaussures.

Un grand bravo et merci à **nos petits cavaliers bénévoles** qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour aider tout l'été : **Timéo, Anaïs, Perle, Camille, Mila, Camille du mercredi, Camille du samedi, Cléo, Élian, Justine son frère et ses parents et tous ceux qui sont venus prêter main forte**. Sans vous, rien ne serait pareil !



L'automne arrive, mais ici, les sabots ne sont pas près de se reposer. Rendez-vous très bientôt pour **HALLOWEEN AU CLUB le MERCREDI 29 OCTOBRE** et de nouvelles aventures au rythme du trot et du galop !

**Halloween mercredi 29 octobre de 14h30 à 17h :**

**Enfants à partir de 6 ans (avec un adulte)**

**20 euros - Places limitées - Uniquement sur inscription : 06 01 76 15 63**

*L'équipe du Paradis de Pablo*

# LES RENDEZ-VOUS DE L'AUTOMNE

- **DIMANCHE 19 OCTOBRE :**  
*La Gratiféria d'automne - EAMCLC - Base Sports Nature*
- **SAMEDI 25, DIMANCHE 26 ET LUNDI 27 OCTOBRE - 10H À 18H :**  
*Vente Solidaire - ACE - Salle des Loisirs*
- **MERCREDI 29 OCTOBRE DE 14H30 À 17H :**  
*Halloween - Paradis de Pablo*
- **DIMANCHE 16 NOVEMBRE :**  
*Foire aux livres - Comité des fêtes - Salle des loisirs*
- **SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 DÉCEMBRE :**  
*Marché de Noël - Comité des fêtes - Salle des loisirs*
- **DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 2024 À 12H :**  
*Repas de Noël ouvert à tous - ACE - Salle des Loisirs*
- **DIMANCHE 21 DÉCEMBRE À 18H30 :**  
*Fête des lumières avec un feu d'artifice - Municipalité*

## ATELIERS DE L'ACE :

- **MERCREDI DE 11H À 12H :**  
*Cours de Gym douce - Salle des Loisirs*
- **JEUDI DE 15H À 17H30 :**  
*Atelier peinture - Local de l'ACE*
- **JEUDI DE 19H À 20H :**  
*Cours de Body zen - Salle des Loisirs*

## YOGA

- **MARDI 9H 10H30**

## LE TAÏ CHI :

- **MARDI DE 11H30 À 13H**  
*Cours de Taï Chi - Salle des Loisirs*

## SIEL BLEU :

- **VENDREDI 11H À 12H**  
*Cours de Pilates - Salle des Loisirs*

## BAL EN CELLE :

- **LUNDI DE 18H00 À 20H00**
- **MERCREDI DE 17H30 À 19H15**  
*Danses de salon et contre danse-anglaise - Salle des Loisirs*

## LA DISSONANTE :

- **MERCREDI DE 19H15 À 21H :**  
*Chorale - Salle des Loisirs*

## PARADIS DE PABLO

BP = Baby Poney  
PL = Parcours Ludique

### DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

- **MARDI MATIN : BP et PL**
- **MARDI APRÈS MIDI : reprise tous niveaux**
- **MERCREDI MATIN : reprise débutant**
- **MERCREDI APRÈS MIDI : reprise confirmé et BP**
- **JEUDI MATIN : BP et PL**
- **VENDREDI MATIN : balade , BP et PL**
- **SAMEDI MATIN : reprise G1/G2**
- **SAMEDI APRÈS MIDI : reprise confirmé et BP**

**HORS VACANCES UNIQUEMENT MERCREDI ET SAMEDI**